

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 juin 2021 à 18 heures 30 minutes  
Salle Tournesol Complexe St Exupéry

## Présents :

M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. LEGALLAIS Xavier, Mme LEMONNIER Séverine, Mme MERCENNE Alexandra, M. POUPARD Yann,

## Procuration(s) :

## Absent(s) :

Mme TRIAUREAU Caroline

## Excusé(s) :

M. ANFRYE Bernard, Mme RIOT Eloise, M. PRICOT Mickael

Secrétaire de séance : Mme LEMONNIER Séverine

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

## **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 11/05/2021**

Madame le Maire soumet au vote le compte-rendu du 11/05/2021 que les membres du Conseil Municipal ont reçu par mail.

Les membres du conseil Municipal, présents ou représenté adoptent le compte-rendu à l'unanimité.

Mme TRIAUREAU Caroline arrive à 18h32.

## **1 - Organisation du temps scolaire**

Il convient de renouveler l'organisation du temps scolaire.

Il est proposé de maintenir l'organisation du temps scolaire sur huit demi-journées.

Soit le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, avec une pause méridienne de 2 heures.

Les membres du Conseil Municipal, Présents ou représentés, à l'unanimité,

Décident :

- De maintenir l'organisation du temps scolaire sur huit demi-journées.

Soit le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, avec une pause méridienne de 2 heures.

## **2 - Ecole de Musique et de Dance : Tarifs exceptionnels liés à la COVID19**

Tarifs exceptionnels lié à la crise sanitaire.

Compte tenu de la période liée à la COVID19, nous en avons parlé il y a quelques mois, il est proposé de diminuer les tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse pour l'année 2020-2021.

A savoir :

Musique

Moins de 18 ans et étudiants rogervillais	10 €
Moins de 18 ans et étudiants extérieurs	20 €
Adultes Rogervillais	15 €
Adultes extérieurs	30 €

Danse

Moins de 18 ans et étudiants rogervillais	15 €
Moins de 18 ans et étudiants extérieurs	25 €
Adultes Rogervillais	20 €
Adultes extérieurs	35 €

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accepter les nouveaux tarifs :

Musique

Moins de 18 ans et étudiants rogervillais	10 €
Moins de 18 ans et étudiants extérieurs	20 €
Adultes Rogervillais	15 €
Adultes extérieurs	30 €

Danse

Moins de 18 ans et étudiants rogervillais	15 €
Moins de 18 ans et étudiants extérieurs	25 €
Adultes Rogervillais	20 €
Adultes extérieurs	35 €

### **3 - Tarifs Ecole de Musique et de Danse, Garderie, Restaurant scolaire**

Il convient de statuer sur les tarifs.

#### **Restaurant**

3,10 € pour tous les enfants scolarisés

5 € pour les adultes et repas froid.

#### **Garderie**

1,50 € le matin 1,50 € le soir, 2,50 € matin et soir et une réduction de 30 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

Pénalité de 5 € pour non-respect des horaires

M. PRICOT Mickael arrive à 18h38, son pouvoir s'annule.

#### **Ecole Municipale de Musique et de Danse**

Les cours de 45 min seront décidés en accord le professeur.

	Tarif pour 30 min	Tarif pour 45 min
<b>Musique</b>		
Moins de 18 ans et étudiants rogervillais	50 €	75€
Moins de 18 ans et étudiants extérieurs	100 €	150€

Adultes Rogervillais	75 €	105€
Adultes extérieurs	150 €	225€
<b>Danse</b>		
Moins de 18 ans et étudiants rogervillais	60 €	90€
Moins de 18 ans et étudiants extérieurs	120 €	180€
Adultes Rogervillais	80 €	120€
Adultes extérieurs	160 €	240€

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

Décident :

- De maintenir les tarifs actuels à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **4 - Eclairage Stade Michel Hidalgo**

Madame le Maire présente le projet du SDE76 pour l'affaire «Stade Michel Hidalgo-rue des Châtaigniers» dont le montant prévisionnel s'élève à 87 710,71€TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 69 297.69€TTC. Elle rappelle que nous avons annulé les derniers devis lors du dernier Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'adopter le projet présenté par Mme le Maire
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 69 297.69€TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **5 - Construction d'une nouvelle Mairie, Réhabilitation des locaux existants et Requalification des espaces extérieurs**

Madame le Maire donne lecture du rapport d'analyse.

Le marché est passé en procédure adaptée, il n'y a pas lieu de convoquer la Commission d'Appel d'Offres.

L'analyse se déroulait en deux temps :

- Sélection de trois candidats
- Audition des trois candidats

Quatorze dossiers ont été reçus.

A l'exception de quelques-uns, l'ensemble des offres répondaient aux attentes du projet.

Un candidat n'a pas fourni de note de motivation.

Les candidats non retenus avaient un projet trop basique ou un projet trop urbain.

Le dossier de l'Atelier TMF classé n°1 proposait des honoraires trop élevés pour le marché soit 246 725€

Il a été décidé de prendre contact avec le responsable pour négocier les honoraires. L'atelier TMF a baissé ses honoraires à 213 500€HT.

Dans ces conditions les candidats sélectionnés sont dans l'ordre du tableau de classement

- 1 L'Atelier TMF

- 2 Seine Architecture
- 3 LNB

Tous les trois ont été reçus en audition le 2 juin en matinée. Les trois dossiers présentés étaient de très bonnes qualités.

A noter que l'Atelier TMF a baissé à nouveau ses honoraires à 205 000€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir l'Atelier TMF classé premier à l'issue de l'audition avec une note de 92,89/100, LNB ayant obtenu 90,06/100 et Seine Architecture 86/100.

Mme TRIAUREAU Caroline demande pourquoi la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été convoquée. Madame le Maire donne la parole à Mme RUHLMANN Nicole, qui précise que la procédure adaptée ne nécessite pas la Commission d'Appel d'Offres.

Mme TRIAUREAU Caroline demande comment on définit la procédure adaptée.

Mme RUHLMANN Nicole répond que cela dépend du marché.

M. POUPARD Yann demande quelles sont les conditions.

Mme RUHLMANN Nicole répond que si elle ne se trompe pas, en marché de service on est en Commission d'Appel d'Offres travaux tant que le marché ne dépasse pas cinq millions d'euros on est en procédure adaptée. On se fait aider par SMA car elle n'a pas les compétences en la matière.

Les membres du Conseil, Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité, Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. LEGALLAIS Xavier, M. JOLY Daniel, Mme LEMONNIER Séverine, M. PRICOT Mickael, Mme MERCENNE Alexandra, M. FLEURIGAND Cédric. Deux abstentions M. POUPARD Yann car il n'était pas présent à la réunion d'échange et Mme TRIAUREAU Caroline car la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été convoquée du fait de la procédure adaptée.

Décident :

- De retenir l'Atelier TMF, maître d'œuvre pour la construction d'une nouvelle Mairie, la réhabilitation des locaux existant et la requalification des espaces extérieurs.

## **6 - Construction de huit logements séniors**

Madame le Maire donne lecture du rapport d'analyse.

Le marché est passé en procédure adaptée, il n'y a pas lieu de convoquer la Commission d'Appel d'Offres.

L'analyse se déroulait en deux temps :

- Sélection de trois candidats
- Audition des trois candidats

Six dossiers ont été reçus, un dossier était hors sujet puisqu'il répondait à un autre Appel d'offres. Cinq dossiers ont été examinés.

Dans ces conditions les candidats sélectionnés sont dans l'ordre du tableau de classement

- 1- Planet Construction
- 2- Océade Ingénierie
- 3- Matthieu PINON Architecte

S'agissant de la Construction de maisons les candidatures répondaient à nos attentes sauf une qui n'était pas du tout dans le contexte. Les candidatures les moins bien notées étaient trop techniques ou pas adaptées au Lotissement.

L'analyse s'organisait en deux temps :

- Le premier : choix de trois candidats
- Le second : auditions des candidats sélectionnés.

Un candidat était motivé par le projet mais n'a pas su le défendre. Les deux autres dossiers étaient de très bonnes qualités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir OCEADE INGIENERIE classé premier à l'issue de l'audition avec une note de 89,87/100, Matthieu PINON Architecte ayant obtenu 84,12/100 et Planet Construction 72/100.

Les membres du Conseil, Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité, Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. LEGALLAIS Xavier, M. JOLY Daniel, Mme LEMONNIER Séverine, M. PRICOT Mickael, Mme MERCENNE Alexandra, M. FLEURIGAND Cédric. Deux abstentions M. POUPARD Yann car il n'était pas présent à la réunion d'échange et Mme TRIAUREAU Caroline, bien que le projet fût en cours sur l'ancienne mandature et qu'elle n'est d'accord car la procédure est toujours adaptée.

Décident :

- De retenir OCEADE Ingénierie, maître d'œuvre pour la construction de huit logements seniors.

#### **7 - Nomination d'un Conseiller à l'AURH**

Il convient de nommer un membre du Conseil Municipal pour participer aux Assemblées Générales de l'AURH dont nous sommes membres.

Il est proposé de désigner Mme CHIROL Avelyne, Maire.

Les membres du Conseil, Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité, Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme HEBERT Corinne, M. GUERIN Guy, Mme LANGLOIS Laurence, M. LEGALLAIS Xavier, M. JOLY Daniel, Mme LEMONNIER Séverine, M. PRICOT Mickael, Mme MERCENNE Alexandra, M. FLEURIGAND Cédric. Deux abstentions M. POUPARD Yann et Mme TRIAUREAU Caroline.

Décident :

- De nommer Mme CHIROL Avelyne pour participer aux Assemblées de l'AURH.

#### **INFORMATIONS :**

##### **1-Ecole**

Mme TRIAUREAU Caroline demande pourquoi lors de la sortie de l'école du 3 juin la Commune n'a pas financé le car.

Mme TRIAUREAU Caroline rappelle que jusqu'à présent la Commune a toujours financé les activités pédagogiques que le budget a été voté et qu'habituellement Madame la Directrice dépense le budget alloué comme elle l'entend.

M. PRICOT Mickael répond qu'il a demandé à Madame la Directrice de le financer, via la coopérative scolaire, compte tenu du contexte sanitaire et des moyens donnés par la Commune à la Coopérative. Mme TRIAUREAU Caroline demande de quel droit il se permet de valider les projets pédagogiques.

Madame le Maire, M. PRICOT Mickael, Mme LANGLOIS Laurence, M. Guerin Guy, expliquent qu'il y a un stock énorme de fournitures à l'Ecole.

Mme TRIAUREAU répond que même s'il reste des pots de peinture, ils seront utilisés.

Madame le Maire répond en expliquant que c'est plus d'une dizaine de pots et que la nouvelle équipe, compte tenu du contexte financier souhaite avoir un regard plus économique.

Mme TRIAUREAU Caroline précise qu'elle a lu dans le compte-rendu du Conseil d'Ecole que les fournitures commandées directement par la Commune coûtaient 30% plus cher que d'habitude, elle ne voyait pas les économies.

M. PRICOT Mickael répond qu'il a voulu travailler avec les entreprises locales.

Il précise également que les CM2 recevront cette année une calculatrice et l'ensemble des élèves à la rentrée une trousse avec les stylos et le petit matériel.

Mme TRIAUREAU Caroline répond que c'est bien pour la calculatrice mais pour le reste le cadeau est moins festif qu'un livre.

M. PRICOT Mickael répond qu'il voulait changer.

Mme TRIAUREAU Caroline déplore cette situation, elle rappelle que l'Ecole de Rogerville est reconnue pour sa qualité. Du fait de la qualité des enseignants mais aussi du financement systématique des projets pédagogiques de l'Ecole.

Les bons résultats des évaluations des 6<sup>ème</sup> en sont la preuve.

Mme TRIAUREAU Caroline demande si la Salle Derrey sera disponible pour la représentation de théâtre de l'école.

Madame le Maire répond qu'elle attend le nouveau protocole. Mme TRIAUREAU Caroline répond que ce n'est donc pas un refus.

## **2-Tonic Club**

M. POUPARD Yann demande si le Tonic Club a été autorisé à faire ses activités à l'extérieur.

Madame le Maire répond que l'autorisation leur a été donnée.

## **3-Elections Départementales et Régionales**

Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas assez d'élus pour tenir le bureau de vote du 27 juin 2021. S'agissant d'un double bureau de vote du matériel supplémentaire a été commandé : isolements et protections.

## **4-Vidéoprotection**

Démarrage des travaux, par contre des délais importants pour commande du matériel. Fin des travaux sans doute fin octobre 2021.

## **5-Vestiaires Foot**

Le chantier a démarré, délais d'instruction du permis de construire 5 mois maximum.

La séance est levée à 19h34.